



CHARTRE DE BON FONCTIONNEMENT DE LA FERME URBAINE DE MALAKOFF

PRÉSENTATION DE LA FERME URBAINE

La ferme urbaine participative de Malakoff s'inscrit dans une démarche de citoyenneté et de convivialité, de respect mutuel, de développement durable et de biodiversité conforme aux valeurs que la Ville de Malakoff entend développer sur son territoire.

Le site est conçu par et pour les habitants en partenariat avec la Ville. Il est ouvert de droit aux habitants de Malakoff et, à titre d'invité-es, aux habitants d'autres communes.

La ferme urbaine comprend un espace vert public central autour duquel s'organisent plusieurs espaces dédiés à la nature en ville dont :

-  un espace pour les brebis dédié à l'éco-pâturage sur les espaces verts de la ville,
-  un jardin pédagogique réservé à l'initiation des enfants et à la découverte de la nature,
-  un potager-verger autour d'une serre vitrée, s'inspirant de la permaculture,
-  un espace dédié au compostage collectif,
-  une unité de toilette sèche,
-  une maison du projet baptisée Wangari Maathai

Pour faire vivre le site, le collectif d'habitants qui anime la ferme urbaine s'organise autour de groupes-projets permanents ou éphémères : Potager, Compost, Biodiversité, Accueil et communication, Aménagement de la ferme urbaine, ... Ces groupes mettent en œuvre des projets, organisent des ateliers, conférences, formations, etc. ouverts aussi souvent que possible à l'ensemble des malakoffiot-es. Le collectif se dote de modalités de fonctionnement qui peuvent être révisées si nécessaire lors de chaque réunion annuelle.

La Ville de Malakoff, propriétaire du site, le met à disposition en tant que square de la ville ouvert à tous ses habitants ainsi que pour les activités spécifiques de la ferme urbaine. Elle coordonne l'activité éco-pâturage et propose des ateliers à destination des publics scolaires et périscolaires ou du grand public. Elle s'assure de la bonne coordination de l'ensemble des activités et participe au fonctionnement en fournissant du matériel (outillage, graines, etc.) selon les possibilités et en fonction du besoin en concertation avec les habitants désignés.

VALEURS PORTÉES PAR LA FERME URBAINE

Collaboration et participation

La ferme est un lieu collaboratif qui a pour objectif de faire participer les membres de la ferme urbaine, et plus généralement les habitants, à l'animation des divers espaces. La conception des projets et la prise de décisions se font en concertation avec les membres. Ils suivent les valeurs et principes de la présente charte.

Tolérance, bienveillance et respect

Chaque personne participant à la vie de ce lieu s'engage à respecter les autres participants, le travail de chacun et le matériel mis à disposition. Tous les fermiers n'ont pas les mêmes compétences et la ferme urbaine est un lieu d'apprentissage et de découverte pour tous.

Transmission et pédagogie

La transmission de compétences est une valeur importante de la ferme urbaine. Des ateliers et activités sont organisés dans cet objectif pédagogique, pour un public scolaire comme pour un public plus large et ouvert au reste de la ville.

Les membres de la ferme urbaine s'attachent à communiquer sur leurs activités, en lien avec la Ville, via des panneaux explicatifs, bilans, conférences, animations...

Ils organisent au moins 3 événements ou animations par an à l'attention des habitants afin de leur faire découvrir le site, de partager avec eux les valeurs, connaissances et actions du lieu et de sensibiliser les habitants à la nature en ville et au développement durable.

Convivialité

La ferme est un lieu permettant de créer et renforcer des liens sociaux, cela autour du jardinage, de la nature en ville, du compostage comme de diverses activités communes organisées au sein de la ferme.

Elle est avant tout un lieu de partage conçu pour se faire plaisir et passer de bons moments !

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Gestion du site

La ferme est un lieu utilisé par diverses personnes, il est donc demandé à chacun de s'assurer de le maintenir propre, en bon état et sécurisé.

Il est fait bon usage des outils et matériels mis à disposition. Ceux-ci ne sont utilisés qu'in situ et, éventuellement, dans le cadre des sites de compostage collectifs de la ville ; ils sont entretenus et rangés en sécurité par les utilisateurs membres du collectif. Les menus travaux de réparation sont effectués selon leur importance et leur nature par les membres ou par la Ville. Tout dysfonctionnement du site est signalé immédiatement aux services de la Ville.

Une gestion écologique du site est privilégiée :

- ✿ **Les actions sont menées autant que possible en accord avec les principes de l'économie circulaire.**
- ✿ **Les expérimentations sont encouragées.**
- ✿ **Aucun produit phytosanitaire ou engrais chimique de synthèse n'est utilisé.**
- ✿ **Les aliments produits à la ferme sont utilisés et distribués par les membres.**
- ✿ **La vie du sol et la biodiversité en général sont préservées et développées.**
- ✿ **Les brebis présentes à la ferme urbaine participent à l'entretien des espaces verts de la ville par l'éco-pâturage. Aucune action menée à la ferme urbaine ne vient déranger le bien-être des brebis.**

✿ **Le potager collectif est géré et entretenu par les habitants membres du collectif.**

✿ **L'espace de compostage collectif est entretenu par les membres de la ferme urbaine. Afin de garantir la bonne qualité et la bonne gestion de ce compost, seuls les membres de la ferme urbaine peuvent y déposer leurs biodéchets. Le compost produit est utilisé de préférence sur le site de la ferme urbaine, et peut être distribué aux utilisateurs.**

✿ **L'économie d'eau et l'économie d'énergie sont recherchées.**

Règlement

Le règlement des parcs, jardins et squares de la ville s'applique au site de la ferme urbaine.

Ouverture de la ferme

Afin de permettre la visite et la découverte de la ferme, celle-ci est ouverte selon les horaires définis pour les parcs, jardins et squares de la ville.

Lorsqu'un membre du collectif est présent au potager, celui-ci est ouvert à la visite pour les habitants.

Utilisation de la maison de la ferme urbaine

La maison de la ferme urbaine, maison Wangari Maathai, sert de lieu de réunion pour les membres de la ferme urbaine ainsi que de lieu d'échanges et de rencontres autour de la ferme et de la nature en ville.

Des créneaux horaires sont réservés pour les membres de la ferme pour l'année. Pour pouvoir disposer de la salle sur d'autres créneaux, une réservation complémentaire peut être effectuée auprès de la Maison de la vie associative (MVA). Pour chaque réservation, un membre de la ferme urbaine se porte garant de l'état des lieux.

Les éco-bergers ont accès à la maison de la ferme urbaine en tant que base de vie.

Les associations de la ville et les services municipaux peuvent avoir accès à la maison de la ferme urbaine pour des réunions (hors événements festifs).

Le lieu est partagé ; il est donc entretenu et tenu propre par l'ensemble des utilisateurs.

Les horaires et modalités d'accès sont définis par la Ville.



EN SIGNANT CETTE CHARTE :

-  Je m'engage à respecter les termes de la présente charte ainsi que les modalités d'organisation du collectif.
-  Je fais partie du collectif de la ferme urbaine et suis inscrit à sa liste de diffusion (mail).
-  J'ai accès au potager et à l'espace de compostage collectif de la ferme urbaine.
-  Je peux réserver la maison Wangari Maathai auprès de la MVA en tant que membre du collectif, pour un usage dédié à la ferme urbaine.
-  Je m'implique dans minimum un groupe projet.
-  Je m'engage à participer à l'organisation d'ateliers ou animations à l'attention des habitants de Malakoff (au moins 1 fois dans l'année) et à participer à la réunion annuelle de la ferme urbaine.
-  Je certifie être couvert par une assurance responsabilité civile qui me couvre en cas de dommage involontaire causé à autrui.

La présente charte prend effet à compter de sa signature, pour une durée de 1 an.

Tout signataire entend accepter la présente charte qui définit les valeurs et principes de fonctionnement de la ferme urbaine. Le non-respect de la présente charte, expose à de possibles sanctions (avertissement, de façon exceptionnelle exclusion d'un groupe projet, voire exclusion totale et définitive).

Nom :

Prénom :

Ville de résidence :

Adresse mail :

Groupe(s) projet dans le(s)quel(s) je souhaite m'impliquer :

.....
.....

Merci de remplir tous les champs.

J'accepte de communiquer les informations ci-dessus à la Ville de Malakoff qui s'engage à en préserver la confidentialité. J'autorise la Ville de Malakoff à utiliser ces informations pour un traitement informatisé dans le cadre exclusif des activités de la ferme urbaine et à les conserver pour une durée de 2 ans. Je suis informée de la possibilité de consulter, modifier ou supprimer mes données en m'adressant à la ville de Malakoff (mail : natureenville@ville-malakoff.fr).

Date et lieu :

Signature :



ville de Malakoff 

